

DFGSM2
ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021
MODALITES D'EVALUATION DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

Vu l'arrêté du 22 mars 2011 fixant le régime d'études pour le diplôme de formation générale en sciences médicales (DFGMS).
Approuvées par le Conseil de Faculté du et par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du

Art. 1er - ENSEMBLES A VALIDER

L'année de DFGSM2 comporte les **12 ensembles** suivants :

a) Durant le 1er semestre (S3 des études médicales)

- E1 : UE Cardiovasculaire et respiratoire
- E2 : UE Appareil digestif
- E3 : UE Locomoteur
- E4 : UE Introduction à l'examen clinique
- E5 : UE Revêtement cutané

b) Durant le 2ème semestre (S4 des études médicales)

- E6 : UE Hormonologie, reproduction et nutrition
- E7 : UE Rein et voies urinaires
- E8 : UE Système neuro-sensoriel

c) Durant les 1er et 2ème semestres (S3 et S4)

- E9 : UE langue 1 : anglais (obligatoire)
- E10 : C2i-Métiers de la santé / Niveau 1
- E11 : Enseignement libre 1
- E12 : UE stages cliniques (E12B) et secourisme (E12A)

Art. 2 - CONVOCATIONS AUX EXAMENS

Il n'y a pas de convocation écrite individuelle aux examens. L'affichage dans les vitrines de la Faculté de Médecine, la mise en ligne ou l'envoi par messagerie électronique de l'arrêté d'organisation des examens pour janvier et mai-juin tiennent lieu de convocation des étudiant(e)s.

Art. 3 - ABSENCES AUX EXAMENS

1 - Disposition générale

Tout(e) étudiant(e) n'ayant pas répondu à l'appel de son nom avant le début des examens est déclaré(e) absent(e) à chacune des épreuves correspondantes.

Le début de l'épreuve est déterminé par l'autorisation d'ouverture de la pochette contenant les sujets donnée par le responsable de salle. Après l'ouverture de cette pochette plus aucun(e) étudiant(e) ne peut être autorisé(e) à composer quel que soit le motif de son retard.

2 - Absence de session(s) de rattrapage

Il n'y a pas de session de rattrapage spéciale pour les absent(e)s [excusé(e)s ou non] aux épreuves écrites anonymes de janvier ou de mai-juin. Les étudiant(e)s ajourné(e)s doivent se présenter à la 2ème session, organisée généralement en septembre.

Art. 4 - VALIDATION DES ENSEMBLES

Chacun des ensembles est validé séparément.

Il n'y a pas de compensation possible entre les différents ensembles.

La validation d'un ensemble est acquise en obtenant la moyenne de 10 sur 20 à l'examen final. Il n'y a pas de note éliminatoire au sein d'un ensemble.

La validation d'un ensemble reste définitivement acquise, même en cas de redoublement du DFGSM2, à l'exception de la partie "stage d'initiation clinique" de l'E12.

Art. 5 - ORGANISATION DES EXAMENS

1 - Examen écrit

Les épreuves ne comprennent que des examens écrits finaux, anonymes, sanctionnant le programme des enseignements théoriques, dirigés et pratiques dispensés dans le cadre de chacun des ensembles.

Il n'y a pas d'examen, ni de note de contrôle continu, pour l'E9-Anglais.

2 - Types d'épreuves

L'évaluation des connaissances et des compétences afférentes au DFGSM2 comportent des QR (question rédactionnelle), des QRS (question à réponse succincte), des QCM (question à choix multiple), des QCD (question à choix double), des QROC (question à réponse ouverte et courte) et/ou des QRC (question rédactionnelle courte).

3 - Calendrier des examens

Les examens de la première session sont organisés à la fin des enseignements correspondants, soit en janvier (pour S3), soit en mai-juin (pour S4).

En cas d'échec à cette première session, une session de rattrapage est organisée en septembre pour les ensembles non validés en fin de S3 et/ou en fin de S4.

4 - Déroulement des épreuves

Les dates des épreuves (janvier et mai-juin), l'importance relative de chaque partie, le nombre et le type de questions, leur pondération, la durée des épreuves, le nombre de crédits ECTS délivrés (cf. art.14), figurent aux tableaux annexés.

Art. 6 - USAGE DE LA CALCULETTE

Certaines épreuves peuvent comporter des données chiffrées nécessitant une machine à calculer.

Par souci d'égalité entre les étudiants, seules les calculettes de marque CASIO, FX COLLEGE 2D et FX COLLEGE 2D+ sont autorisées durant les examens, à condition d'avoir été préalablement estampillées, à l'encre blanche, au secrétariat de la Faculté de Médecine.

Les calculettes ne comportant pas ce cachet ne sont pas acceptées lors du contrôle effectué à l'entrée de la salle d'examen.

Les calculettes ne sont pas fournies par la Faculté. Elles doivent être achetées par les étudiant(e)s. Le prêt ou le remplacement en cas de défaillance durant une épreuve ne peuvent en aucun cas être assurés par l'administration, ni par un surveillant de la salle, ni par un(e) autre étudiant(e).

Art. 7 - ANONYMAT

1 - Anonymat des copies après composition

Toutes les épreuves sont anonymes. Un numéro d'anonymat est attribué à chaque ensemble après composition, de façon aléatoire. Ce numéro d'anonymat diffère d'un ensemble et d'une session à l'autre. Il ne correspond pas au numéro de place dans les salles d'examen. Les "numéros d'anonymat" figurant sur le certificat de scolarité remis avec la carte d'étudiant ne sont pas utilisés pour les examens de DFGSM2.

2 - Anonymat de correction et de délibération

La correction des épreuves et les délibérations des jurys se font dans le strict respect de l'anonymat ainsi que le passage des grilles de QCD/QCM au lecteur optique.

Art. 8 - NOTATION

1 - Arrondi au centième

Les notes des différents ensembles sont publiées avec deux chiffres après la virgule, en arrondissant :

- au centième de point supérieur, si le chiffre des millièmes est égal ou supérieur à 5,
- au centième de point inférieur, si le chiffre des millièmes est strictement inférieur à 5.

2 - Notation des QCD

Conformément aux normes internationales la notation des QCD utilise l'échelle suivante :

- +1, si la réponse donnée est exacte,
- 0, si l'étudiant(e) s'abstient de répondre,
- -1, si la réponse donnée est inexacte.

Pour une épreuve comprenant des QCD et des QCM, la note calculée pour l'ensemble des seules QCD ne peut être inférieure à 0.

3 - Notation des QCM

La validation de chaque QCM est binaire :

- si l'ensemble de la réponse donnée est exact : 1
- si toute ou partie de la réponse donnée est inexacte : 0.

L'attribution de la note à l'ensemble constitué par les seules QCM est calculée en fonction de la barre fixée après délibération du jury. Cette barre représente le nombre minimum de QCM exactes nécessaire pour obtenir la note moyenne à l'ensemble des QCM.

4 - Consultation des copies

A l'issue de la publication des résultats et après levée de l'anonymat, les étudiant(e)s peuvent solliciter le commentaire pédagogique de leurs copies en adressant leur demande au Doyen et en précisant les ensembles concernés, avec leur numéro d'anonymat (cf. art. 8).

Cette demande peut concerner les épreuves du 1er et/ou du 2ème semestre.

Un rendez-vous est organisé par l'étudiant(e) auprès des enseignants correcteurs concernés. Néanmoins, les étudiant(e)s disposent d'un délai de 12 mois après cette publication pour consulter leurs copies en présence d'un enseignant responsable.

Art. 9 - VALIDATION DES ENSEMBLES DU TRONC COMMUN : E1 à E8

1 - Module de travaux pratiques (S1 et S2)

a) au 1er semestre (TP-S1)

Un examen sanctionne, par discipline, les séances de TP de chacun des ensembles enseignés durant le 1er semestre correspondant aux disciplines suivantes :

- Anatomie : 12 séances dispensées dans les ensembles E1 (5 séances), E2 (3 séances) et E3 (4 séances)
- Histologie : 6 séances réparties dans les ensembles E1 (1 séance), E2 (3 séances), E3 (1 séance) et E5 (1 séance)
- Embryologie : 3 séances organisées dans les ensembles E1 (1 TP), E2 (1 TP) et E3 (1 TP)

La note finale du module de TP - S1 est calculée selon la pondération suivante :

- Anatomie : note sur 11,5
- Histologie : note sur 5,5
- Embryologie : note sur 3

Cette note intervient dans le calcul du résultat de chaque ensemble à raison de :

- 20% de la note finale des ensembles E1, E2 et E3
- 10% de la note finale de l'ensemble E5.

b) au 2ème semestre (TP-S2)

Un examen sanctionnant, par discipline, les séances de TP de chacun des ensembles enseignés durant le 2ème semestre correspondant aux disciplines suivantes :

- Anatomie : 6 séances dispensées dans l'ensemble E8 (6 TP),
- Histologie : 4 séances réparties dans les ensembles E6 (2 TP), E7 (1 TP) et E8 (1 TP)
- Embryologie : 2 séances organisées dans les ensembles E7 (1 TP) et E8 (1 TP)

La note finale du module de TP-S2 est calculée selon la pondération suivante :

- Anatomie : note sur 5
- Histologie : note sur 3
- Embryologie : note sur 2

Cette note intervient dans le calcul du résultat de chaque ensemble à raison de 10% de la note finale des ensembles E6, E7 et E8.

c) Absence(s) aux examens de T.P.

En cas d'absence à l'(aux) examen(s) des travaux pratiques de chaque discipline, la note finale du TP-S1 et du TP-S2 est calculée en neutralisant par un "0" la discipline concernée par ladite absence, permettant à l'étudiant(e) de ne pas être exclu(e) de la validation des ensembles concernés lors de la 1ère session.

d) Modalités de prise en compte des notes de TP

La note finale du module de TP-S1 et celle du module de TP-S2 intervient dans le calcul du résultat final des ensembles concernés pour la **seule première session de la première inscription en DFGSM2**, respectivement aux épreuves de janvier pour le TP-S1 et aux épreuves de mai pour le TP-S2.

Cette note finale n'intervient pas en cas :

- d'examen de rattrapage en septembre,
- de redoublement du DFGSM2
- d'accès en DFGSM3 avec des ensembles en retard.

2 - Modalités de validation des E1 à E8

La validation des 8 ensembles du tronc commun s'effectue selon les modalités suivantes :

Se m.	Ens.	Unités d'Enseignement	Durée	1ère session	2ème session
1er semestre / S3	E1	UE Cardiologie et respiratoire	1h00 -	3 QT° (s/16) TP-S1+ (s/04)	3 QT° (s/20) Néant
	E2	UE Appareil digestif	1h00 -	3 QT° (s/16) TP-S1+ (s/04)	3 QT° (s/20) Néant
	E3	UE Locomoteur	1h00 -	3 QT° (s/16) TP-S1+ (s/04)	3 QT° (s/20) Néant
	E4	UE Introduction à l'examen clinique	0h40 -	2 QT° (s/20) -	2 QT° (s/20) -
	E5	UE Revêtement cutané	0h40 -	2 QT° (s/18) TP-S1+ (s/02)	2 QT° (s/20) Néant
2ème semestre/ S4	E6	UE Hormonologie, reproduction et nutrition	1h00 -	3 QT° (s/18) TP-S2X (s/02)	3 QT° (s/20) Néant
	E7	UE Rein et voies urinaires	1h00 -	3 QT° (s/18) TP-S2X (s/02)	3 QT° (s/20) Néant
	E8	UE Système neuro-sensoriel	1h00 -	3 QT° (s/18) TP-S2X (s/02)	3 QT° (s/20) Néant

° : Chaque QT peut être remplacée par :

- 15 QCM en 20 mn (1)
- ou 20 QCD en 20 mn
- ou 10 QROC en 20 mn
- ou 2 QRC en 20 mn

° 2 QCM = 3 QCD
3 QCM = 2 QROC

+ : Note TP-S1 : cf. Article 9, 1-a

x : Note TP-S2 : cf. Article 9, 1-b

(1) Le nombre de QCM sans patron de réponse ne peut excéder 20% des items

Art. 10 - VALIDATION DE L'ENSEMBLE E9 - ANGLAIS

1 - Obligation

L'ensemble obligatoire d'une langue vivante étrangère 1 porte uniquement sur l'anglais.

2 - Modalités de validation

L'enseignement d'anglais est évalué sous la forme d'un contrôle continu selon le modèle validé/non validé.

Il repose sur plusieurs contrôles répartis sur l'année.

La 2ème session organisée en septembre consiste en un rattrapage personnalisé établi en fonction des résultats obtenus au contrôle continu.

3 - Dispense de l'ensemble E9

Une dispense pourra éventuellement être accordée après examen des justificatifs à déposer avec une lettre demande de dispense avant le 30 septembre au Centre de ressources des Langues - Faculté de médecine (CRL).

Art. 11 - VALIDATION DE L'ENSEMBLE E10- Pix

Lors de l'épreuve de certification (1h45) sur la plateforme nationale de positionnement, un niveau est attribué en fonction du nombre de points validés (pix) à chaque candidat.

Un score global de 512/1024 est nécessaire pour l'admission au Pix.

N.B. : La possibilité d'accéder à la certification suppose la création d'un compte personnel sur la plateforme PIX et la réalisation préalable d'un test de positionnement obligatoire lors du TP prévu à cet effet.

Art. 12 - VALIDATION DE L'ENSEMBLE E11 - ENSEIGNEMENT LIBRE 1

1 - Obligation

L'ensemble E11 comprend des unités d'enseignement librement choisies par l'étudiant sur une liste fixée par l'université ou des unités d'enseignement libres. Elles peuvent correspondre à une initiation à la recherche à travers des parcours de masters ou concerner des disciplines non strictement médicales.

Tout(e) étudiant(e) doit valider à l'issue du DFGSM2 l'enseignement libre 1.

Il est validé selon les modalités propres à l'enseignement qui sera suivi :

- soit dans le cadre d'un enseignement complémentaire dispensé à la Faculté de Médecine ou à la Faculté d'Odontologie de Strasbourg ;
- soit dans le cadre d'une unité d'enseignement de master (hors stage, travaux bibliographiques ou langue).

2 - Equivalence ou dispense

a) Une équivalence est accordée par le Doyen pour la validation d'une formation dite "option libre" pour des enseignements dispensés par un organisme officiel et sanctionnés par un examen final. L'autorisation de suivre cette option libre est à demander avant le 15 octobre.

b) Une dispense est automatiquement accordée aux étudiant(e)s ayant :

- validé une U.E. de 3 crédits au minimum au titre d'un master
- ou exercé durant le DFGSM2 des fonctions de moniteur de TP, sur présentation d'une attestation de l'enseignant responsable, à la fin de l'année universitaire,
- ou encadré durant le DFGSM2 le tutorat organisé en PACES,
- ou accompli un séjour d'études à l'étranger durant le DFGSM2.

De telles dispenses ou équivalences ne peuvent être accordées en DFGSM2 et en DFGSM3 que pour des formations différentes.

3 - Mesures limitatives

Au cours du DFGSM2 et du DFGSM3, tout(e) étudiant(e) ne peut obtenir au maximum que la validation d'une seule option libre en guise d'enseignement complémentaire, à l'exception des enseignements de langue. La même langue pouvant être validée en DFGSM2 et en DFGSM3 à condition de sanctionner deux niveaux différents et d'être différente de celle suivie dans le cadre de l'enseignement obligatoire de langue II.

Durant le DFGSM2 et le DFGSM3, il(elle) peut obtenir la dispense par la validation de plusieurs UE de master ou par l'exercice successif de fonctions de tuteur de la PACES et de moniteur de TP.

4 - Modalités d'examen pour les enseignements complémentaires

■ Groupe d'enseignement G10 : Enseignement complémentaire 1 de DFGSM2.

Enseignement complémentaire	1 ^{ère} session		2 ^{ème} session	
	Epreuves	Durée	Epreuves	Durée
EC 01 -Allemand (complémentaire)	Présence obligatoire Contrôle continu	VA/NV	Travail personnalisé établi selon les résultats obtenus par l'étudiant au contrôle continu	VA/NV
EC 03 -Cinéma, littérature et médecine	- Présence obligatoire aux cours - Rédaction mémoire avec remise le 20 mars	VA ou NV	- Rédaction mémoire avec remise avant le 1er septembre - Présence obligatoire	1h00
EC 05 - Connaissance de l'institution hospitalière	2 ou 3 QRC	1h00	2 ou 3 QRC	1h00
EC 06 -Médecine et communication visuelle	- Réalisation durant l'année de 2 supports d'information (poster et animation numérique)	Critique et Evaluation	- Idem Juin (si nécessaire)	
EC 07 -Médecine générale	● - 2 QRC de 30 mn	1h00	● Oral : devant deux jurys successifs (2 notes sur 10)	2 x 0h15
EC 08 -Formation à la méthodologie de recherche clinique	- Présence obligatoire aux cours - Ecrit dont : - 10 QCM (sur 6,50) - 1 QRC (sur 13,50)	VA ou NV 1h00	- Présence obligatoire aux cours - Examen écrit dont - 10 QCM (sur 6,5) - 1 QRC (sur 13,50)	VA ou NV 1h00
EC 09 -Langue des signes françaises (LSF)	Ecrit : 10 questions portant sur des vidéos de LSF	1h00	Ecrit : 10 questions portant sur des vidéos de LSF	1h00
EC 12 - Médecine environnementale (réservé aux étudiants de DFGSM3) (H)	- Présence obligatoire aux cours - Epreuve terminale consistant en un rapport écrit et une présentation orale par groupes de 3	VA ou NV	- Présence obligatoire aux cours - Epreuve terminale consistant en un rapport écrit et une présentation orale par groupes de 3	VA ou NV
EC 13 - Pédagogie pour les tuteurs	La validation est attribuée sur les bases de : - l'assiduité (formations et séances de tutorat) - des qualités pédagogiques (à partir d'une grille d'évaluation basée sur des critères objectifs de quantité d'investissement et qualités pédagogiques du travail fourni)	VA ou NV	- Présence aux séances (début septembre) Travail personnel (à définir par le collège des enseignants)	VA ou NV
EC 15 - Engagement bénévole en association ou institution annexe (H)	- Assiduité obligatoire aux 12 heures de cours requise pour se présenter aux 2 sessions d'examen - Présentation d'un Bilan d'activité	VA ou NV	- Assiduité obligatoire aux 12 heures de cours requise pour se présenter aux 2 sessions d'examen - Remise d'un travail personnel), (selon les modalités à préciser par le coordinateur du module en fonction du projet de l'étudiant)	VA ou NV
EC 16 - Introduction à la santé Publique – Education à la santé sexuelle (EALSS) (réservé aux étudiants de DFGSM2)	- Présence obligatoire aux cours - Evaluation à un contrôle continu à la fin de la partie théorique de cours d'une durée de 30 mn (15 QCM) - Epreuve terminale consistant en un rapport écrit de 5 à 7 pages à remettre avant la fin des cours (début mai)	VA ou NV	- Présence obligatoire aux cours - Epreuve terminale consistant en un rapport écrit de recherche sur une thématique définie au préalable avec le/les responsable(s) de l'enseignement de 5 à 7 pages à remettre pour le 1 ^{er} septembre au plus tard	VA ou NV
EC 17 - Introduction à l'alimentation, au rapport au corps et à l'activité physique (ACAP) (H) (uniquement proposé en DFGSM2) (H)	- Présence obligatoire aux cours (maximum deux absences autorisés pour pouvoir présenter les épreuves) : - Epreuve terminale consistant en un rapport écrit de 5 à 7 pages qui devra être présenté à l'oral devant un jury de 3 membres. Ce rapport sera à remettre au plus tard un mois après la fin de la dernière intervention.	VA ou NV	- Présence obligatoire aux cours - Epreuve terminale consistant en un rapport écrit de recherche sur une thématique définie au préalable avec le/les responsable(s) de l'enseignement de 5 à 7 pages à remettre pour le 1 ^{er} septembre au plus tard.	VA ou NV
EC 18 -Approches sociales des addictions aux substances psychoactives (ASASP) (uniquement proposé en DFGSM2) (H)	- Présence obligatoire aux cours (maximum deux absences autorisés pour pouvoir présenter les épreuves) : - Evaluation à un contrôle continu à la fin de la partie théorique des cours consistant en la présentation par écrit d'un rapport. de 5 à 7 pages à remettre avant le dernier cours - Epreuve terminale consistant en un rapport bilan écrit de 5 à 7 pages à remettre avant la fin des cours (début mai)	VA ou NV	- Présence obligatoire aux cours - Epreuve terminale consistant en un rapport écrit de recherche sur une thématique définie au préalable avec le/les responsable(s) de l'enseignement de 5 à 7 pages à remettre pour le 1 ^{er} septembre au plus tard	VA ou NV
EC 14 - Double cursus Médecine/Sciences	cf. ci-dessous (D) cf. ci-contre Présence obligatoire aux cours, TP et stages		cf. ci-dessous (D) cf. ci-contre	

(D) Cf. modalités ci-dessous

(H) Ce nouveau module sera enseigné sous réserve)

■ EC14 - DOUBLE CURSUS MEDECINE/SCIENCES

1 - Epreuves écrites

L'EC 14 - Double cursus Médecine/Sciences comprend les examens suivants :

Matières	Questionnement	Durée	Coefficient	Session
Méthodes expérimentales en recherche biomédicale	LCA (Lecture critique d'article)	1h15	5	S1
	+ exercices notés en contrôle continu			
Biostatistiques	QR	1h00	2	S2
Chimie - biologie	QR	1h00	2	S1
Bases structurales du vivant	LCA	0h45	2,5	S1
	+ travail bibliographique en contrôle continu			
Nouvelles technologies pour la médecine prédictive et personnalisée	LCA	1h15	4	S2
Bioinformatique	QR	1h00	4	S2
Travaux pratiques	Evaluation du cahier de laboratoire		3	S2
	TOTAL		22,50	

Session : S1 = janvier - février

S2 = mai-juin

Tout étudiant ayant obtenu une note globale au moins égale à 225 points sur 450 est déclaré admis. Il n'y a pas de note éliminatoire.

En cas de note globale inférieure à 225 points, une session de rattrapage sera organisée en septembre.

2 - Stage en laboratoire

Le stage en laboratoire donne lieu à un rapport de 5 pages et une présentation orale ou affichée (poster) dans le cadre d'une conférence ou d'un séminaire.

3 - Validation de l'EC14

La validation de l'EC14 exige celle de l'ensemble des 7 épreuves écrites et pratiques, et du stage en laboratoire.

Elle donne lieu à dispense de l'Enseignement Complémentaire du DFGSM2 ou du DFGSM3.

Art. 13 - VALIDATION DE L'ENSEMBLE E12 - STAGES CLINIQUES ET SECOURISME

1 - Obligation

L'ensemble E12 comprend trois parties :

- le stage d'initiation aux soins effectué sous la conduite de cadre infirmier durant l'été de la PACES,
- une formation permettant l'acquisition de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 1 ou AFGSU 1,
- un stage d'initiation aux fonctions hospitalières.

2 - Stage d'initiation aux soins

Ce stage a dû être validé durant l'été de l'année de la PACES. En cas d'absence ou de refus de validation, il doit être refait en juillet ou août de l'année de DFGSM2. Sa validation est requise pour le passage en troisième année (DFGSM3).

3 - AFGSU 1er niveau (E12A)

La validation de la formation dite de secourisme repose :

- sur la présence obligatoire à l'ensemble des séances d'enseignement consignée sur le procès-verbal de chaque séance établi par le moniteur du groupe : en cas d'absence non rattrapée, l'étudiant(e) ne peut se présenter à l'examen final de l'AFGSU 1 ;
- sur l'obtention de l'AFGSU 1 à l'issue de la 1ère partie de la formation pratique : aucune dispense ne peut être accordée ;
- sur la présence obligatoire à la séance d'enseignement portant sur "les gestes et soins face aux risques NRBC (nucléaire, radiologique, biologique, chimique)".

4 - Stage d'initiation aux fonctions hospitalières (E12B)

a) Il est validé à l'issue du stage effectué durant le 2ème semestre sous la double responsabilité d'un tuteur médical et d'un tuteur chirurgical. Chacun d'eux adresse en fin de stage un avis écrit reposant sur une évaluation finale et/ou continu sous forme de mise en situation basée sur des critères précis communiqués aux stagiaires. Cet avis, que les tuteurs devront exprimer par une note et une appréciation, doit être expliqué au stagiaire lors d'un bilan individuel de fin de stage.

La validation est prononcée par le Doyen sur avis des responsables pédagogiques de l'étudiant(e).

En cas de refus de validation, l'étudiant(e) doit refaire une nouvelle période de stage auprès du tuteur concerné.

b) En cas de redoublement du DFGSM2 ce stage et les crédits ECTS ne peuvent être conservés. L'étudiant(e) doit effectuer à nouveau ce stage d'initiation aux fonctions hospitalières dans les conditions de validation définies au paragraphe 4a de l'article 13.

Art. 14 - ATTRIBUTION DES CREDITS ECTS

1 - Les crédits européens

Chaque ensemble est affecté d'un nombre de crédits européens dits ECTS (European Credit Transfer System) selon le tableau ci-dessous.

Chaque semestre totalise 30 crédits ECTS, l'année de DFGSM2 totalisant 60 crédits.

L'attribution des crédits ECTS se fait en prenant en compte la validation de chaque ensemble. Cette attribution reste acquise définitivement à l'instar de la validation de l'ensemble correspondant, à l'exception de la partie "Stage d'initiation clinique" de l'E12 en cas de redoublement du DFGSM2.

Pour les enseignements dispensés durant les deux semestres de l'année, les crédits ECTS s'obtiennent à l'issue du second semestre. C'est le cas de l'E9-Anglais et l'E11-Enseignement libre 1.

Les crédits sont cumulables à l'issue des deux semestres.

Une période d'études validée dans un établissement étranger permet l'acquisition des crédits ECTS correspondants à ceux fixés dans le tableau ci-après.

2 - Répartition des crédits européens

1er semestre / S3		
E1	UE Cardiovasculaire et respiratoire	7,50
E2	UE Appareil digestif	7,50
E3	UE Locomoteur	6
E4	UE Introduction à l'examen clinique	4
E5	UE Revêtement cutané	2
E10	Certification Pix	2
E12A	AFGSU - 1er niveau	1
	TOTAL S3	30
2ème semestre / S4		
E6	UE Hormonologie, reproduction et nutrition	7
E7	UE Rein et voies urinaires	5
E8	UE Système neuro-sensoriel	8
E9	UE Langue 1 : Anglais	4
E11	Enseignement libre 1	2
E12B	Stage clinique	4
	TOTAL S4	30

Art. 15 - PASSAGE DANS L'ANNEE SUPERIEURE (DFGSM3)

L'admission en DFGSM3 exige la validation des ensembles E1 à E12, au plus tard à l'issue de la session de rattrapage de septembre. Néanmoins, l'autorisation de passage sera accordée à tout(e) étudiant(e) ayant un retard ne pouvant excéder 7 crédits européens ECTS, hors le stage clinique obligatoire (ensemble E12B). Ces ensembles en retard devront être validés au plus tard à l'issue du DFGSM3, la validation totale du DFGSM2 et du DFGSM3 étant requise pour accéder en DFASM1.

CONSIGNES POUR LES EPREUVES PAR QCM ou QROC

NOM : (1) (1) en lettres majuscules
 1er Prénom : (1) Numéro de place :
 2e Prénom : (1)
 Epouse : (1)
 Date de naissance : à

Il s'agit du numéro que l'on vous a remis à l'entrée de la salle et qui figure sur votre table.
 Il ne s'agit pas de votre numéro d'anonymat qui, lui, ne sera attribué à la copie qu'à l'issue de l'épreuve.

RECOMMANDATIONS GENERALES IMPORTANTES A RESPECTER (A lire avant le début de l'épreuve)

- **Remplissez** correctement la présente **couverture** de cahier. Sera considéré **comme nul**, tout cahier d'examen dont la couverture ne comportera pas vos nom et prénoms.
- Dès l'instant où vous aurez reçu votre cahier d'examen, jusqu'à celui où vous l'aurez rendu, **toute communication est interdite**, quels qu'en soient le prétexte ou la nature. En cas de besoin, adressez-vous exclusivement aux responsables de salle. Toute communication entraînerait un zéro à l'épreuve.
- Vous vous absteniez, sous peine d'annulation, de faire figurer sur votre copie **tout signe** qui pourrait en indiquer la provenance.
- Ne **dégrafez pas** le présent cahier d'examen.

RECOMMANDATIONS SPECIFIQUES A L'EPREUVE

(A lire aux étudiants par le responsable de surveillance en début d'épreuve)

Le présent cahier d'examen comporte dans l'ordre :
 - 1 questionnaire (ci-joint) comportant 25 QCM ;
 - 1 page de QCM (items numérotées de 1 à 25)
 - 5 pages pour la réponse aux 5 QRS

CONTROLE DU CAHIER D'EXAMEN

L'étudiant **doit contrôler** que le cahier d'examen qui lui a été remis comporte l'**ensemble** de ces documents.
 A défaut, il devra redemander un autre cahier

CONSIGNES TECHNIQUES GENERALES

1. Consignes pour les QROC et QRC :

- **Ne pas écrire dans la zone rouge** située dans la partie droite de la feuille (QROC) ou dans la marge de gauche (QRC).
- Pour les **QROC**, vous ne devez répondre qu'à l'emplacement réservé à cet effet et matérialisé par des pointillés. Ne répondez pas au verso de la feuille, il n'en serait pas tenu compte. Limitez-vous absolument aux consignes données.
- Chaque **QRC** est à traiter sur une **seule feuille** (recto et éventuellement verso).
- Une **réponse illisible** ne peut être retenue comme bonne.

2.A. Consignes pour les QCM :

- N'utilisez qu'un **crayon de papier noir HB**.
- Vous devez **noircir la ou les cases bleues** correspondant à la réponse et situées dans la partie droite de la feuille.
- En cas **d'erreur**, faire disparaître **totalelement** la marque du crayon au moyen d'une **gomme blanche plastique**.

2.B. QCM "à compléments groupés"

- Instructions :** Pour chacun des exposés incomplets suivants UN ou PLUSIEURS des compléments proposés sont corrects. Répondre parmi les compléments, lequel ou lesquels sont correct(s) et noircir l'espace correspondant sur la feuille de réponse :
- A - Si seulement les compléments 1, 2 et 3 sont corrects
 - B - Si seulement 1 et 3 sont corrects
 - C - Si seulement 2 et 4 sont corrects
 - D - Si seulement 4 est correct
 - E - Si tous les compléments sont justes.

2.C. QCM de type "relation de cause à effet" : protocole de réponse :

Si la constatation est	Parce que	la raison est	alors répondez
vraie	vraie	vraie	A
vraie	fausse	vraie	B
vraie	—	fausse	C
fausse	—	vraie	D
fausse	—	fausse	E

2.D. Deux assertions sont désignées par X et Y. Répondre pour la question ci-dessous :

- A) si la proposition concerne seulement X
 - B) si la proposition concerne seulement Y
 - C) si la proposition concerne à la fois X et Y
 - D) si la proposition ne concerne ni X ni Y.
- X : l'électrophorèse standard des protéines sériques sur acétate de cellulose
 Y : l'immunoélectrophorèse des protéines sériques contre sérum anti-humain total.

MACHINE A CALCULER

1 - Par décision des Conseils de Faculté des 19 avril 1989 et 12 juillet 1994, les étudiant(e)s sont autorisé(e)s à utiliser une machine à calculer pour leurs examens de PACES (écrits et travaux pratiques). Afin de respecter l'égalité des étudiant(e)s devant les examens, **seule la machine à calculer de marque CASIO FX-92 Collège sera autorisée à l'entrée des salles d'examen**. Elle devra porter l'estampille de la Faculté de Médecine. Les redoublant(e)s pourront conserver celle qu'ils avaient achetée l'an dernier.

2 - Par décision du Bureau du Conseil de Faculté en date du 10 juillet 1995, la machine à calculer de marque **CASIO FX-92 Collège (II ou III)** sera également autorisée pour les examens écrits et pratiques du concours.

Seule la machine CASIO Fx-92 Collège 2D ou New+ ou Spécial Collège 2D sera à acheter.

Bien qu'il soit recommandé d'acquérir cette nouvelle calculatrice, les étudiant(e)s pourront, s'ils le désirent, conserver la machine achetée antérieurement.

3 - Les candidat(e)s possédant déjà une CASIO FX-92 Collège devront la faire **estampiller** gratuitement au nom de la Faculté de Médecine en la présentant au secrétariat du chef des services administratifs de la Faculté.

4 - La machine ne sera pas vendue à la Faculté de Médecine ni par la Faculté.

Les étudiants devront l'acquérir dans le **magasin de leur choix** et la faire estampiller au secrétariat du chef de service de la Faculté **AVANT** les périodes d'examen.

Toute machine non estampillée ne sera pas autorisée lors des examens.

INSTRUCTIONS POUR LES EXAMENS PAR QCM

Pour vous permettre de vous familiariser avec **la page de couverture des cahiers d'examen** pour les épreuves qui comportent pour tout ou partie un **questionnement par QCM**, vous en trouverez ci-dessous le **fac-similé** que nous vous recommandons de lire dès à présent attentivement.

Pour ce type d'épreuve, vous devrez vous munir :

- **d'un crayon à papier noir HB**
- **d'un taille-crayon**
- **et d'une gomme plastique blanche NEUVE.**